



**BULLETIN DE RÉADHÉSION À L'AFAC
OU DE RÉABONNEMENT À LA REVUE CHEMINS DE FER POUR L'ANNÉE 2018**

Vous souhaitez dépendre du siège, merci d'envoyer le présent bulletin à l'AFAC – BP 70296 - 75464 PARIS CEDEX 10,
après l'avoir complété, accompagné de votre règlement.

Merci de joindre une enveloppe timbrée pour recevoir votre carte-vignette 2018.

NOM : PRÉNOM : MEMBRE N°:.....
Date de naissance : Adresse courriel :
ADRESSE POSTALE COMPLÈTE: (libellé conforme aux instructions de la Poste) :
Code postal : Localité : Pays :
Téléphone fixe : Mobile :

ADHÉSION 2018 A L'AFAC

AVEC ABONNEMENT À LA REVUE

- Membre Bienfaiteur à partir de 80 €
- Membre Actif résidant en France 66 €
- Membre Actif résidant dans l'Union européenne ou en Suisse 75 €
- Membre Actif résidant dans un autre pays (**) 80 €
- Retrait des revues au siège
- Revues expédiées par la Poste

SANS ABONNEMENT À LA REVUE
(quel que soit le lieu de résidence)

- Membre Bienfaiteur à partir de 36 €
- Membre Actif 26 €
- Membre Conjoint (*)..... 26 €
- Membre Junior 12 €

ABONNEMENT 2018 À LA REVUE CHEMINS DE FER
(SANS ADHÉSION À L'AFAC)

- Personne résidant en France 66 €
- Personne résidant dans l'Union européenne ou en Suisse 75 €
- Personne résidant dans un autre pays 80 € (**)

(*) Les membres conjoints jouissent des mêmes droits que les membres actifs, notamment du droit de vote.

(**) Envoi par avion, nous consulter

Mode de règlement :

- Espèces**
- Chèque à l'ordre de l'AFAC**
- Virement au compte de l'AFAC** La Banque Postale : Compte n° 0133456 S 020
IBAN : FR51 2004 1000 0101 3345 6S02 067 BIC : PSSTFRPPPAR

À, le/...../.....

Signature :

N'établir qu'un seul chèque ou virement du montant correspondant à la formule choisie.

En cas de règlement par virement, il est nécessaire que vous nous retourniez le présent bulletin d'adhésion par courrier, notamment en cas de changement de votre adresse postale ou électronique (courriel). Merci

RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT :

Mode de paiement : Chèque
 Espèces Montant :
 Virement

N° de carte : 18-0.....

Retrait des revues au siège - Revues expédiées par la Poste